

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Grégoire, le 7 mai 2020,

Assemblée Générale de la Banque Populaire Grand Ouest du 28 avril 2020

L'Assemblée Générale de la Banque Populaire Grand Ouest s'est tenue à huis clos le mardi 28 avril dernier au siège social de St-Grégoire, en présence de Catherine Leblanc, Présidente du Conseil d'Administration, Maurice Bourrigaud, Directeur Général, deux scrutateurs et un huissier de justice.

En conformité avec l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prise par le Gouvernement afin de freiner la propagation du COVID-19, la Banque Populaire Grand Ouest a tenu son Assemblée Générale mixte à huis-clos, c'est-à-dire sans la présence physique des sociétaires, le 28 avril 2020 au siège social de la Banque.

Un format revu et un ordre du jour ajusté

L'Assemblée Générale de la Banque, temps fort annuel particulièrement attendu par les sociétaires, était initialement prévue à Louverné, en Mayenne. Face au contexte inédit de la crise sanitaire due au COVID-19, le Conseil d'Administration a été amené à revoir le format de l'édition 2020. Son contenu a été adapté et recentré sur les aspects réglementaires et juridiques.

Par une recommandation en date du 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a demandé aux établissements de crédit de reporter le versement des dividendes ou intérêts aux parts sociales et les engagements irrévocables de verser ces dividendes ou intérêts pour les exercices 2019 et 2020. Pour tenir compte de cette recommandation, l'Assemblée Générale en date du 28 avril 2020 a décidé, aux termes d'un amendement à la résolution n°3 relative à l'affectation et au versement de l'intérêt aux parts sociales, de différer le versement de l'intérêt aux parts sociales à la date du 30 septembre 2020, sauf interdiction de paiement décidée d'ici là par les autorités bancaires françaises ou européennes.

Une communication renforcée

Dans un souci d'information, de pédagogie et de transparence, une interview radio de la Présidente du CA a été diffusée à l'ensemble des sociétaires et mise en ligne sur le site www.bpgo.banquepopulaire.fr. Elle explique le dispositif, les décisions prises en séance, répond aux questions des sociétaires clients et les remercie pour leur mobilisation. Le PV de l'AG a également été mis en ligne.

« Depuis plusieurs semaines, la Banque doit faire preuve d'agilité pour s'adapter et accompagner ses clients au quotidien. Mais cette Assemblée n'aurait pu se faire sans la formidable mobilisation de nos sociétaires clients qui ont massivement voté en ligne ou qui ont délégué leurs pouvoirs ».

Catherine Leblanc, Présidente du Conseil d'Administration



Une forte mobilisation des sociétaires

Avec un quorum préalablement **atteint de 29,28%** (grâce au vote de 72 259 sociétaires), les 12 résolutions ont pu être valablement adoptées. Les 344 492 sociétaires, informés de la décision courant avril, avaient été invités à privilégier le vote à distance ou à donner pouvoir à la Présidente. Ils ont été 53 065 à voter électroniquement, un moyen particulièrement adapté à ce contexte de confinement.

À propos de la Banque Populaire Grand Ouest

Implantée sur 12 départements*, elle compte plus de 350 agences BPGO et CMGO, et 3 400 collaborateurs. Régionale et coopérative, son capital social est détenu par 341 492 sociétaires. Elle accompagne 867 000 clients particuliers, professionnels, agriculteurs et entrepreneurs. Experte dans le domaine Banque & Assurance, elle réinvestit sur le territoire les sommes qu'elle y collecte et poursuit ainsi sa mission de banque coopérative au service de l'économie régionale.

* *Calvados, (sous la marque Crédit Maritime et uniquement dans les villes suivantes : Bayeux, Caen, Deauville, Grandcamp Maisy, Ouistreham et Port en Bessin), Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Vendée.**